

## **FORMATION ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ**

### **Formations Métiers Social**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 30/10/2008 13:54:14

**FONCTIONS** L'éducateur technique spécialisé a deux casquettes: il est à la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge.

Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des handicapés jeunes ou adultes, d'une façon générale des personnes qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle.

Son action vise à favoriser l'autonomie, la réinsertion ou l'intégration dans le monde du travail.

#### **Les aptitudes requises :**

Etre prêt à travailler en équipe, bien posséder un métier de base, être à l'aise dans une démarche pragmatique, souhaiter transmettre des savoirs et des savoir-faire sont autant d'éléments qui permettent d'être à l'aise dans ce métier.

#### **La Formation :**

Diplôme requis et Conditions d'Admission:

Les candidats doivent être titulaires soit :

- d'un diplôme de niveau IV en travail social ou paramédical
- d'une attestation de formation de moniteur d'atelier
- d'un diplôme de niveau IV du secteur technologique ou professionnel et justifier de deux années d'expérience professionnelle
- d'un diplôme de niveau V de secteur technologique ou professionnel et justifier de trois années d'expérience professionnelle
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico psychologique et justifier de trois années d'expérience professionnelle

Dans tous les cas, ils doivent satisfaire aux épreuves d'admission organisées par l'établissement de formation.

Institut Régional en Travail Social (IRTS)

Rue Ambroise Paré - BP 71

59 373 LOOS CEDEX

03 20 62 53 75

#### **Durée et Contenu des études:**

La formation se déroule sur 3 ans.

Elle comporte :

- 1200 heures d'enseignement théorique :
  - Pédagogie générale et relations humaines (160 h) ;
  - approche des handicaps et inadaptations (160 h) ;
  - Educateur technique, pédagogie adaptée et formation professionnelle (240 h) ;
  - Vie collective - partenariat (120 h) ;
  - Organisation de l'atelier ou du lieu de travail et gestion de la production (160 h) ;
  - Droit, économie et société (160 h)

- Approfondissement (120 h)
- 80 h non affectées.
- 15 mois de stage pratique

### **L'examen final est composé de 3 épreuves :**

- Etude psychopédagogique écrite d'un dossier relatif à une situation concrète en relation avec les fonctions de l'ETS ;
- Réalisation et soutenance d'un mémoire sur une question professionnelle située dans son contexte institutionnel, social et économique ;
- un entretien avec le jury à partir du dossier de scolarité.

### **Modalités particulières :**

Des allègements de formation sont possibles pour ceux qui sont déjà titulaires d'un diplôme professionnel du secteur social.(se renseigner auprès du Ministère de l'Education Nationale)

### **Le Diplôme :**

La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS) délivré par le Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

### **L'exercice professionnel et la carrière :**

#### **• Qui sont les employeurs ?**

Les quelque 5 000 éducateurs techniques spécialisés exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueillis des jeunes ou des adultes handicapés ou en difficulté. Ce sont donc essentiellement les associations (95 %) et le secteur hospitalier qui emploient les éducateurs techniques spécialisés.

#### **• Où s'exerce le métier ?**

Les lieux d'exercice du métier d'éducateur technique spécialisé sont diversifiés. On retrouve principalement des postes dans :

- les centres d'aide par le travail (CAT) ;
- les ateliers protégés ;
- les centres de rééducation ;
- les hôpitaux ;
- les entreprises d'insertion ;
- les centres d'adaptation à la vie active.

#### **• Quels sont les salaires proposés ?**

Dans le secteur public : La rémunération et la carrière dans le secteur public relèvent de textes réglementaires. A titre d'exemple, les salaires bruts dans la fonction publique hospitalière (primes non comprises) étaient, au 1er septembre 2005 de :

- 1358 € en début de carrière ;
- 2268 € en fin de carrière.

Dans le secteur privé : Les éléments de carrière et de salaire sont fixés, dans le secteur privé, par des conventions collectives. A titre d'exemple, dans la convention collective de l'enfance inadaptée (primes non comprises) en externat, les salaires bruts au 1er septembre 2005 étaient de :

- 1529 € en début de carrière ;
- 2685 € en fin de carrière.

#### **• Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?**

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement. Les éducateurs techniques spécialisés qui le souhaitent peuvent également poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service

d'&rsquo;intervention sociale, CAFDES ;

&bull; le certificat d'&rsquo;aptitude aux fonctions d'&rsquo;encadrement et de responsable  
d'&rsquo;unit  d'&rsquo;intervention sociale, CAFERUIS.